

L'activité contributive : l'invisible qui fait tourner le monde

.....

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE sur la 1^{ère} mesure de l'activité contributive

Mars 2022

.....

À partir de l'enquête {contributive} 2021



L'initiative {contributive} a été lancée en **2021** par un **collectif indépendant qui réunit des citoyens**, des experts, des chercheurs, des entreprises, le Pôle de Compétitivité Finance Innovation, le laboratoire Paragraphe de l'Université Paris 8, et la « Jeune Entreprise Innovante » INGIES qui a mis à disposition ses ressources et ses technologies.

Cette initiative a pour ambition de connaître et de déployer les potentiels de «l'activité contributive» comme force au service de la prospérité, de la cohésion sociale et de la démocratie.

L'activité contributive désigne l'activité humaine qui prend place en dehors du cadre marchand et de l'emploi, sans rétribution lucrative, et qui concerne le bien commun : le soin de l'autre ou de l'environnement, l'éducation, la culture, la participation aux instances citoyennes ou le sport.

La démarche de l'initiative {contributive} est tournée vers **l'action immédiate**. Elle développe et expérimente des dispositifs innovants au service de la mesure, de la valorisation, de la mise en œuvre et du financement de l'activité contributive.

L'initiative {contributive} a commencé par **une grande opération de recherche participative** qui s'est déroulée de février à mai 2021 avec 250 participants et 60 experts : l'enquête {contributive}.

Suite à cette enquête :

1. La **1^{ère} Déclaration des droits du contributeur** a été rédigée, lue et signée,
2. Une étude a été réalisée pour produire la **1^{ère} mesure de l'activité contributive**, champ jusque-là invisible et non chiffré,
3. Des **dispositifs de soutien et de financement** de l'activité contributive ont été conçus.

La présente synthèse résume et contextualise l'étude sur la 1^{ère} mesure de l'activité contributive.

Le rapport et la synthèse ont été réalisés et rédigés par Carole Lipsyc, épistémologue des techniques, Président d'INGIES, chercheur associé au Laboratoire Paragraphe de l'Université Paris 8.

L'étude sur la mesure a été revue par Jean-Marie Grouin, Maître de conférence en Statistiques à l'Université de Rouen, membre du groupe de travail économique de l'initiative {contributive}.

L'étude intégrale sur la 1^{ère} mesure de l'activité contributive est disponible à :

<https://contributive.org/fr/directory/2954/chapter/1ere-mesure-radical-de-lactivite-contributive-2954>

Le rapport de l'enquête {contributive} est disponible à :

<https://contributive.org/fr/directory/2954/chapter/lactivite-contributive-cet-invisible-qui-fait-tourner-le-monde-2954>



SOMMAIRE

LE CONTRIBUTEUR - L'ACTIVITÉ CONTRIBUTIVE	p. 4
Le contributeur	p. 4
L'activité contributive	p. 4
1^{ÈRE} MESURE DE L'ACTIVITÉ CONTRIBUTIVE	p. 5
Pourquoi mesurer l'activité contributive ?.....	p. 5
Mettre en visibilité par une « mesure radicale »	p. 5
Notre méthode : le coût de remplacement	p. 6
Ce que nous ne mesurons pas.....	p. 6
LES CHIFFRES	p. 7
Que vaut notre effort contributif ?.....	p. 7
Zoom sur quelques domaines.....	p. 7
Récapitulatif général.....	p. 8
Quelques comparaisons	p. 8
PROPOSITIONS	p. 9
PROPOSITION 1 - RECONNAISSANCE DU CONTRIBUTEUR Reconnaître symboliquement le contributeur et ses droits au travers de la signature de la 1 ^{ère} Déclaration des Droits du Contributeur.....	p. 9
PROPOSITION 2 - SOUTIEN À L'ACTIVITÉ CONTRIBUTIVE Expérimenter un Pacte d'activité contributive.....	p. 9
Qu'est-ce que le Pacte d'activité contributive ?.....	p. 9
Pacte et citoyenneté active : l'action sociale au XXI ^e siècle	p. 10
PROPOSITION 3 - FINANCEMENT DU PACTE Expérimenter un certificat de contribution sociale et environnementale.....	p. 11
POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DE CES PROPOSITIONS ?	p. 12
Éviter un millefeuille administratif autour de la personne.....	p. 12
Compléter le travail pour faire société.....	p. 12
Réussir la transition	p. 12

LE CONTRIBUTEUR - L'ACTIVITÉ CONTRIBUTIVE

Le contributeur, c'est...

Doris qui fabriquait des masques et les distribuait quand on n'en trouvait pas.

Michel, aidant, qui s'occupe de sa femme atteinte d'Alzheimer.

Géraud, bénévole dans un club de sport.

André, président du Conseil de développement de son territoire.

Pauline, autrice, ou **Jérôme**, compositeur, reconnu et pourtant précaires.

Jean, agriculteur, sans modèle économique viable.

Juliette qui édite à son compte une revue scientifique en ligne.

Brice qui développe du logiciel libre.

Véra qui s'occupe du compost du quartier.

C'est nous, - tous et chacun -, nous qui faisons ce qui doit être fait, pour vivre ensemble, faire société, faire démocratie, inclure, prendre soin, s'entraider, survivre à ces temps de crise et de transition. **Nous qui le faisons là où aucun modèle économique n'existe, en dehors du cycle marchand.**

L'activité contributive

L'activité contributive désigne **l'activité humaine** qui prend place en dehors du cadre marchand et de l'emploi, sans rétribution lucrative ou protection sociale, et **qui concerne le bien commun** : le soin de l'autre ou de l'environnement, l'éducation, la culture, la participation aux instances citoyennes ou le sport.

L'activité contributive prend de nombreuses formes qui d'ordinaire sont traitées séparément :

- le **bénévolat** et le **volontariat**,
- **l'activité éducative, de care ou para-professionnelle**⁽¹⁾ opérée dans la sphère familiale,
- **l'activité culturelle, artistique ou agricole non lucratives**,
- la création et la diffusion de **communs** au sens large : logiciels, contenus, ressources naturelles, etc...,
- les **initiatives et engagements informels**,
- **l'activité productrice de l'usager numérique** ou « digital labor » : contenus, évaluations, travail du consommateur.

L'activité contributive apporte ainsi une **unité à la diversité des mobilisations individuelles** créatrices de valeur sociale et environnementale qui n'ont pas de modèle économique et ne peuvent pas en avoir.

L'activité contributive est vitale. Elle assure le **bon fonctionnement** de la société, du vivre-ensemble et de l'économie. Elle est aussi la garante de notre avenir en ces temps de crise et de transition.

Aujourd'hui pourtant elle n'est ni reconnue, ni valorisée, ni protégée.

Invisible ou invisibilisée, l'activité contributive n'a jamais été mesurée avant notre étude.



1^{ÈRE} MESURE DE L'ACTIVITÉ CONTRIBUTIVE

Pourquoi mesurer l'activité contributive ?

Durant l'enquête {contributive} menée en 2021, nous avons constaté l'absence d'estimation de l'activité contributive. Or, l'absence d'estimation de l'activité contributive conduit à son **invisibilisation**. Dans un monde de chiffres comme le nôtre, où toute décision et toute accréditation dépend d'indicateurs incitatifs, **l'absence de mesure mène à l'absence de reconnaissance, de soutien et de prise en compte dans les politiques publiques.**

Afin de prouver le caractère vital de l'activité contributive, nous avons donc souhaité la rendre visible : la faire exister par des chiffres, par une estimation.

Outre cette considération fondamentale, **notre volonté de mesurer l'activité contributive repose également sur un motif scientifique** : nous souhaitons apporter une méthode unique de mesure, avec des constantes similaires, à l'ensemble des domaines qui composent l'activité contributive.

Seule une cohérence globale peut fournir des informations aptes à éclairer la prise de décision et la gouvernance.

Mettre en visibilité par une « mesure radicale »

Rendre visible l'invisible, en acceptant le caractère subjectif et engagé de sa démarche, correspond à un champ scientifique existant dont nous nous inspirons : la « **cartographie radicale** ».

La cartographie radicale est une forme alternative de cartographie qui donne à voir ce qui est invisibilisé par les cartes topographiques traditionnelles. Ces cartes sont « radicales » parce qu'elles remontent à la « racine » et cette racine, c'est l'homme.

En filant l'analogie, nous en sommes venus à décrire notre estimation comme une « **mesure radicale** ». La mesure radicale a exactement les mêmes ambitions que la cartographie radicale : **elle remet l'humain au centre, elle « humanise » la mesure, elle rend visible l'invisible.**

Ainsi, cette première estimation n'a pas, à nos yeux, la prétention de la vérité. Elle correspond à ce qu'il nous était possible de produire avec rigueur, en l'absence de données fiables et exhaustives. Elle donne un ordre de grandeur. Elle fait exister.

Et si d'autres s'emparent de cette mesure radicale pour la contester, la compléter ou la corriger avec méthodes et moyens : tant mieux. C'est notre aspiration. **La connaissance se construit. Elle suit un processus d'erreurs, de rectifications et de ruptures.**

Précisons cependant que **notre approche de la mesure radicale reste académique** : toutes nos décisions sont argumentées, elles s'appuient sur des références sourcées, elles sont transparentes sur les difficultés et les arbitrages, elles sont systématiques et s'appliquent avec constance dans tous les cas de figures similaires. L'ensemble des calculs, des périmètres, des sources et des décisions est exposé dans le texte intégral de l'étude, disponible sur le site contributive.org.



Notre méthode : le coût de remplacement

Afin de rester conformes aux usages préexistants, nous avons utilisé la méthode de valorisation comptable de l'activité bénévole : la méthode du coût de remplacement.

La méthode du coût de remplacement part du nombre d'heures d'activité effectuées, les transforme en **équivalent temps plein (ETP)** et exprime ce qu'aurait coûté à un employeur cet ETP.

Comme les domaines de l'activité contributive se rapprochent de ceux couverts par l'activité associative, nous avons choisi d'utiliser, pour calculer le coût de remplacement, **le salaire médian en milieu associatif**(²). Le salaire médian en milieu associatif est inférieur au salaire médian français. Il s'agit donc d'une forme de **prudence**.

Choisir le SMIC aurait été une prise de position sur la valeur, toujours minimale, de l'activité contributive, ce que nous ne voulions pas faire.

Pour calculer l'équivalence ETP (Emploi Temps Plein), nous avons utilisé **1568 heures annuelles**, nombre d'heures réellement travaillées en moyenne par les salariés à temps complet en 2020, selon l'INSEE(³).

À partir de ces choix, notre méthode s'est articulée en quatre temps :

1. Définir le **périmètre d'activité contributive** à évaluer.
2. **Chercher pour chaque secteur de ce périmètre, dans la littérature** experte, institutionnelle, professionnelle ou académique, **des données** qui permettaient d'estimer un **volume d'heures**.
3. Appliquer à ce volume d'heures la règle du **coût de remplacement**.
4. **Additionner** les résultats obtenus dans chaque secteur.

Nous avons ainsi produit deux indicateurs :

1. L'effort contributif des personnes (**ECP**), à mettre en regard du **PIB**.
2. Le nombre d'heures annuelles de contribution par personne (**HCP**), à mettre en regard du **nombre d'heures annuelles travaillées par travailleur**(⁴).

Ce que nous ne mesurons pas

Notre mesure concerne **l'effort contributif**. Elle s'appuie sur **le temps** consacré par les personnes à l'activité contributive. **Nous n'avons pas mesuré la valeur créée directement ou indirectement par l'activité contributive.**

Nous nous sommes placés en amont, du côté de la production. Nous ne nous sommes pas placés en aval, du côté du « retour sur investissement » (ROI) et de l'impact social ou économique. **En aucun cas, nous n'avons quantifié une valeur d'ordre symbolique, éthique, humain ou affectif.**

Enfin clarifions une dernière confusion fréquente : **l'estimation de l'effort contributif des personnes n'est pas une revendication de rétribution pour chacune des contributions** répertoriée et chiffrée.

La mesure radicale de l'activité contributive, au travers des deux indicateurs de l'**ECP** et des **Heures contribuées**, constitue un **outil d'aide à la décision et à la gouvernance** en faveur du soutien à la citoyenneté sociale.



LES CHIFFRES

Que vaut notre effort contributif ?

L'effort Contributif des Personnes représente **1 557 milliards d'euros**, soit l'équivalent de **68 % du PIB**(⁵) .

Et sans le savoir, nous dédions chacun, en moyenne, **1218 heures par an** à des activités contributives, soit **87% du temps que nous accordons au travail**.

Dit autrement encore, l'activité contributive nous occupe, en **moyenne chaque semaine, autant que 3 journées de travail** (1 journée de travail = 7 heures).



ECP
Effort contributif

1 557 Mds €

L'équivalent de **68% du PIB**

HCP
Heures contribuées

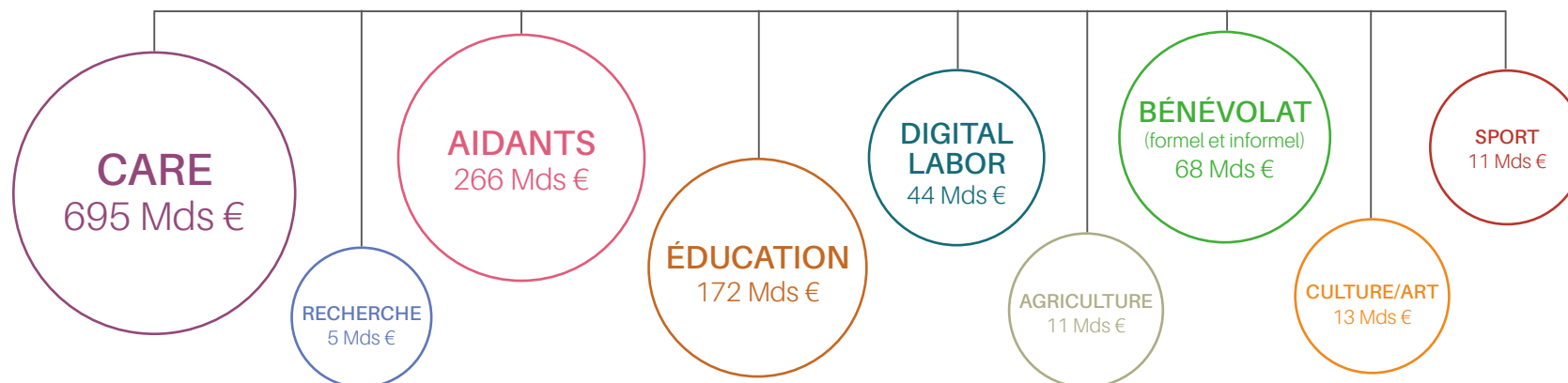
1 218 heures par an/personne

L'équivalent de **87% des heures travaillées**

Zooms sur quelques domaines

ACTIVITÉ CONTRIBUTIVE

1 557 Mds €



Récapitulatif général

	Heures	ETP	Valeur
Bénévolat formel et informel	2 955 333 333	1 884 779	68 142 006 803 €
Volontariat	166 172 040	105 977	3 831 478 541 €
Instances citoyennes	116 031 050	73 999	2 675 362 710 €
Aidants	11 545 731 860	7 363 349	266 213 401 414 €
Activité d'éducation parentale et grand-parentale	7 220 690 000	4 605 032	166 489 614 403 €
Activité contributive numérique (digital labor)	1 906 429 228	1 215 835	43 957 110 341 €
Communs et open source	50 148 858	31 983	1 156 297 246 €
Recherche et science	229 464 134	146 342	5 290 823 338 €
Soin du cadre de vie et du foyer	42 401 622 636	27 041 851	977 666 926 938 €
Activité professionnelle non lucrative	955 835 302	609 589	22 038 981 161 €
Art et Culture	279 063 937	177 974	6 434 460 866 €
Agriculture	251 346 480	160 298	5 795 371 154 €
Éducation	69 282 000	44 185	1 597 455 848 €
Coopératives	5 074 940	3 237	117 014 405 €
Travail gratuit des conjoints d'indépendants	351 067 946	223 895	8 094 678 888 €
TOTAL	67 547 458 440	43 078 736	1 557 462 002 894 €

Quelques comparaisons⁽⁶⁾

- L'activité contributive dans le Sport : 11 milliards d'€..... → **Chiffre d'affaires des entreprises du sport** : 77,7 milliards d'€
- L'activité contributive dans l'art et la culture : 13 milliards d'€..... → **Chiffre d'affaire de l'économie créative** : 91,4 milliards d'€
- L'activité contributive des aidants : 266 milliards d'€..... → **Estimation usuelle avant notre étude** : 11 milliards d'€
→ **Chiffre d'affaire de la filière Silver Economy** : 130 milliards d'€
- L'activité contributive en faveur de l'éducation : 172 milliards d'€..... → **Budget de l'éducation nationale** : 55 milliards d'€
..... (hors contributions aux pensions d'Etat)
- L'activité contributive en faveur du « Care » : 695 milliards d'€..... → **Dépenses de santé** : 209 milliards d'€
- L'activité contributive numérique (« Digital Labor ») : 44 milliards d'€, soit l'équivalent de 1,2 millions d'emplois temps plein..... → **Effectif salarié du monde numérique** : 700 000 personnes
→ **Chiffre d'affaire de la filière Économie** : 56 milliards d'€



PROPOSITIONS

PROPOSITION 1 - RECONNAISSANCE DU CONTRIBUTEUR

Reconnaitre symboliquement le contributeur et ses droits au travers de la signature de la 1^{ère} Déclaration des droits du contributeur

L'ensemble des travaux et des témoignages recueillis en 2021, lors de l'enquête {contributive}, a abouti au constat de la nécessité, avant toute autre étape, de **faire émerger la figure du contributeur**. Il n'y a pas de protection ni de développement de l'activité contributive sans reconnaissance symbolique préalable du contributeur.

A ainsi été rédigée, pendant l'enquête elle-même, la « **1^{ère} Déclaration des droits du contributeur** ».

Cette déclaration a été lue et signée, le 30 avril 2021, au Nouveau Théâtre de Montreuil.

Nous souhaitons désormais faire connaître et signer cette déclaration, en France, en Europe et à l'international, par des citoyens, des associations, des entreprises et des institutions.

De la même manière que les travailleurs et ceux qui les défendent peuvent s'appuyer pour porter leurs actions sur la Déclaration de Philadelphie ou sur la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, nous souhaitons que le contributeur puisse s'appuyer sur la Déclaration des droits du contributeur.

La 1^{ère} Déclaration des droits du contributeur peut être lue et signée sur le site contributive.org.

PROPOSITION 2 - SOUTIEN À L'ACTIVITÉ CONTRIBUTIVE

Expérimenter un Pacte d'activité contributive

Qu'est-ce que le Pacte d'activité contributive ?

Le Pacte d'activité contributive est un **dispositif juridique, financier et technique à expérimenter**. Il permettra aux contributeurs, sous certaines conditions, d'obtenir un éventail de rétributions, allant d'avantages en mobilité, loisirs, culture à des protections sociales ou à une rémunération équivalente au SMIC.

Pour les contributeurs qui en ont besoin, le Pacte d'activité contributive pose l'activité contributive comme un **complément au travail pour accéder aux ressources, à la protection sociale, à la mise en œuvre de leurs compétences et à l'existence sociale**.

Pour le collectif, le Pacte d'activité contributive est un **outil puissant de soutien à la transition écologique, au développement de la prospérité ressentie, de la culture, du sport, de la bonne santé démocratique et de la cohésion sociale**.



Pacte et citoyenneté active : l'action sociale au XXI^e siècle

Être un « **citoyen social** », c'est disposer d'un socle social qui permet de se percevoir comme un « citoyen » parmi les autres citoyens, d'être libre de ses choix et d'être en capacité d'agir.

« Exercer sa citoyenneté sociale », c'est s'engager et se mettre au service du collectif ou de la cohésion sociale. C'est être un **citoyen actif**.

L'action sociale du XXI^e siècle ne peut pas redevenir la « charité » du 19^e siècle qui est le signe des inégalités sociales et de l'impuissance publique. Elle doit également **sécuriser et compléter** la « solidarité » du 20^e siècle, en dépassant l'opposition entre ceux qui aident et ceux qui sont aidés, en allant au-delà du seul versement de prestations financières ou matérielles. Elle doit **donner les moyens et le cadre aux personnes en difficulté d'accéder à la citoyenneté active, à l'existence sociale et à l'exercice de leurs aptitudes**.

C'est ce que fait le Pacte d'activité contributive car il **valorise et soutient la citoyenneté active en octroyant un revenu contributif et des garanties sociales aux personnes qui s'inscrivent dans l'économie contributive**.

Soulignons que le revenu contributif octroyé par le Pacte **n'est pas un substitut au socle social : c'est un complément**. L'initiative {contributive} défend un socle social absolument inconditionnel. Ce qu'elle propose ne le remplace pas mais le complète.

En effet, les propositions d'un socle social qui serait alloué en contrepartie d'une activité obligatoire imposent une équation absolument ingérable.

Les chiffres le disent : nous effectuons chacun en moyenne trois journées d'activité contributive par semaine dont la plus grande partie est imposée par les réalités de la vie. Comment pourrait-on demander, en plus, à une personne déjà en difficulté, de donner 15 à 20 heures d'activité obligatoire pour accéder à un revenu qui sera insuffisant pour faire vivre sa famille ? De trouver des solutions pour faire face à la précarité de son quotidien, et de continuer à chercher du travail ?

Le Pacte d'activité contributive apporte une solution à cette équation. Il permet au contributeur qui choisit de s'inscrire dans le dispositif :

- de bénéficier pour son propre compte de l'aide des autres contributeurs,
- de rejoindre des réseaux d'entraide entre pairs et des équipes citoyennes de proximité,
- d'être accompagné vers de l'activité contributive tournée vers les autres, le monde associatif et la vie sociale,
- d'obtenir un complément de revenus en plus du socle social pour atteindre l'équivalent du SMIC.

Le Pacte d'activité contributive **n'est pas non plus une variante du revenu universel**. Le Pacte d'activité contributive renforce l'individu dans son statut de **citoyen acteur**.



PROPOSITION 3 - FINANCEMENT DU PACTE

Expérimenter un certificat de contribution sociale et environnementale

Le Certificat de Contribution Sociale et Environnementale est une proposition d'outil financier privé-public inspiré par deux dispositifs existants et éprouvés :

1. **Le Certificat d'Economie d'Energie (CEE).**

Dans ce dispositif, les fournisseurs d'énergie (les « Obligés ») doivent financer des dépenses effectuées par les particuliers pour des travaux d'économie de l'énergie. Ce financement n'est pas réalisé directement. L'Obligé achète des « certificats d'économie d'énergie ».

Le certificat d'économie d'énergie est un titre qui « certifie » que des travaux ont été réalisés, permettant d'économiser 1 kilowatt heure cumac par an. Cet achat se fait auprès d'un intermédiaire qui suit la réalité des prestations et qui finance tout ou partie des travaux.

2. **Le Paiement pour Services Environnementaux (PSE).**

Dans ce dispositif, les acteurs d'un écosystème qui tirent profit du bon état de l'environnement (les « Avantageés ») choisissent de leur plein gré de rétribuer des agriculteurs pour entretenir la nature.

Les deux outils du CEE et du PSE utilisent des intermédiaires qui gèrent la relation entre le financeur et le prestataire de l'action à impact social.

Inspirés par ces deux dispositifs, nous proposons d'expérimenter un Certificat de Contribution Sociale et Environnementale qui fonctionnerait de la manière suivante :

1. Identification des Obligés et des Avantageés.
2. Emission de certificats qui représentent un volume d'activité contributive, par exemple un mois d'activité contributive effectuée par une personne.
3. Acquisition volontaire ou obligatoire de certificats par les Obligés et les Avantageés.
4. Mise en place de structures autonomes d'intermédiation et de suivi entre les financeurs (les Obligés ou les Avantageés), les contributeurs et les bénéficiaires de l'activité contributive (particuliers, associations, collectivités, instances citoyennes).

Pour en savoir plus sur le Certificat de Contribution Sociale et Environnementale, ou pour découvrir des exemples d'obligés ou d'avantageés, [consultez le rapport de l'enquête {contributive}](#).



POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DE CES PROPOSITIONS ?

Éviter un millefeuille administratif autour de la personne

Pendant l'enquête {contributive}, nous avons entendu parler de nombreux projets et revendications parallèles : donner un statut au bénévole, à l'aidant familial, aux conjoints des indépendants qui travaillent gratuitement, au citoyen engagé dans la démocratie participative ; donner un salaire domestique ; étendre l'intermittence du spectacle aux travailleurs de la culture et de la science, etc...

Mais, éclater les situations contributives en mille silos étanches, pour lesquels on tente d'apporter mille réponses différentes et construire mille statuts protecteurs, n'est pas une solution efficace et pertinente. Nous ne sommes pas de manière parallèle et dissociée : bénévole associatif, aidant familial, citoyen impliqué dans une démarche participative, membre d'une coopérative alimentaire, etc... Nous sommes tout cela à la fois.

Reconnaître la figure du « contributeur », sous ses différentes formes, assure la cohésion et l'unité nécessaires pour apporter une réponse adéquate et rationnelle à l'ensemble des cas de figures.

Avoir un Pacte unique qui prend des formes différentes en fonction des contributeurs et de leur situation réelle et non en fonction des types de contributions, aussi.

Compléter le travail pour faire société

La société moderne issue de la révolution et des Lumières est une « société du travail » : le travail apporte le support de l'existence sociale, le cadre de la mise en œuvre des compétences, l'accès aux ressources et l'accès à la protection sociale. Ces quatre fonctions sont les conditions de la « propriété de soi », de la possibilité de choisir et d'agir librement, donc de la possibilité d'exercer notre « citoyenneté », notre appartenance active et engagée au collectif.

C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, le travail reste, dans l'imaginaire collectif, la façon de « faire sa part » et de répondre à ses devoirs.

Nous pensons, dans l'initiative {contributive}, que l'activité contributive a le potentiel de compléter le travail pour apporter ce socle de citoyenneté à l'individu.

Nous pensons même que c'est la condition pour éviter que dans les temps à venir, de plus en plus de gens ne soient exclus de la citoyenneté active.

Réussir la transition

La transition sociale et environnementale n'a pas de « modèle économique ». Elle ne sera pas opérée seulement par le marché. Elle ne pourra pas non plus être prise en charge intégralement par l'État. Elle passera par les individus, dans leurs initiatives personnelles, dans leur mobilisation, dans des projets formels associatifs ou dans des projets plus informels et ponctuels.

Réussir la transition sociale et environnementale, c'est aussi soutenir le contributeur.

Ici se joue la mobilisation mais aussi l'acceptabilité des transformations.



Notes

- (1) L'activité para-professionnelle désigne le travail gratuit donné par les membres d'une famille en soutien à l'activité professionnelle de l'un des leurs. Le plus souvent, il s'agit du travail gratuit de la femme.
- (2) Nous avons évalué le coût de remplacement à partir de deux études : une étude de Deloitte (2014) sur les rémunérations dans le milieu associatif et une étude de l'INSEE sur le coût de la main d'œuvre en France (2015). Selon Deloitte (2014), le salaire médian brut en milieu associatif s'élève à 23 500 €. Comme le salaire brut représente en moyenne 65% du coût employeur (INSEE, 2015), nous obtenons un coût employeur de 36 153,84 €.
- (3) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2491136>
- (4) Il s'agit d'un indicateur de l'OCDE. Voir : <https://data.oecd.org/fr/emp/heures-travaillees.htm>
- (5) Ces chiffres concernent la France. Les contributeurs correspondent à la population de plus de 15 ans.
- (6) Toutes les références des chiffres sont disponibles dans le texte intégral de l'étude.

Composition du Comité de l'initiative {contributive}

Carole Lipsyc, épistémologue des techniques, président d'INGIÉS, membre associé du Laboratoire Paragraphe, Paris 8.

Laurent Gontier, expert en RH et en transformation des entreprises, ex-secrétaire général de La Fondation Condorcet, co-fondateur d'INGIÉS.

Roger Sue, socio-économiste, professeur émérite à la faculté des sciences humaines et sociales de la Sorbonne, chercheur au Cerlis-CNRS, membre du CA de la Fonda et du Mouvement associatif.

Jean-François Serres, co-fondateur de Monalisa.

Jean-Pierre Mougin, président du Comité Français du Fair Play et président du Groupement des Professionnels des Sports Mécaniques.

Danielle Rapoport, psychosociologue, consultante, auteure et conférencière.

Nathalie Kieffer, experte en stratégie et management créatif de la marque, Fondatrice de Maison Kieffer.

Chiara Dattola, visual storyteller.

Jean-Pascal Derumier, essayiste, consultant dans la transition économique, sociale et environnementale.

Catherine Gorgeon, chercheuse sur les questions sociales.



L'enquête {contributive} a bénéficié du soutien des partenaires suivants :



maison
• kieffer



Bilan de Sens
Se révéler, S'orienter



Pour citer ce document :

Carole Lipsyc « L'activité contributive » : l'invisible qui fait tourner le monde. Synthèse de l'étude sur la « 1^{ère} mesure de l'activité contributive » (Montreuil : initiative {contributive}, INGIES, 2022). <https://contributive.org/fr/directory/2954/chapter/lactivite-contributive-cet-invisible-qui-fait-tourner-le-monde-2954>

Pour comprendre les droits de la licence « Creative Commons » utilisée : <https://creativecommons.org/licences/by-nc-sa/4.0/deed.fr>

Pour contacter l'initiative {contributive} : contact@contributive.org

Pour contacter l'auteur : cl@ingies.net

contributive.org

INGIES - 5 rue des Gradins, 93100 Montreuil - cl@ingies.net

Initiative {contributive} - <https://contributive.org/fr/> - 01 40 20 06 88

